



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2018

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3009 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la
commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée
dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 41 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 15 mai 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^c Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-3009

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Marie-José Mastromonaco)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 avril 2018

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 150.00\$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

